



PROJET DE PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)
LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 00
À L'ÉCOLE DE LA GRANDE-HERMINE

CE 2023-2024-01

Membres du CÉ qui étaient présent(e)s	Mme Bélinde Jacquier (P, présidente) Mme Sarah Bédard-Dubé (P) Mme Corinne Biolay (P) Mme Geneviève Marcil (P) M. Derek Picard-Fortin (P, substitut) Mme Cyanne Tremblay (P, substitut)	Mme Charlotte Martel (ÉÉ, psy) Mme Mélissa Noël (P) Mme Annick Bureau (ÉÉ) Mme Maude Auclair (SDG) Mme Geneviève Labrecque (ÉÉ)
--	--	---

**Assistant à la
rencontre :** Mme Sonia Doucet (Directrice)

**Se sont
excusé(e)s :** Mme Marie-Hélène Goupil (ÉÉ, TES)

P : Parent
ÉÉ : Équipe-école
VC : Vie communautaire
SDG : Service de garde
CCJGD : Centre communautaire Jean-Guy Drolet
PRA : Patro Roc-Amadour

1. Mot de bienvenue

- Présences et quorum.
Le quorum est constaté.

2. Proposition et adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est approuvé

Proposé par Corinne Biolay
Appuyé par Sarah Bédard-Dubé

Résolution CE-23-24-02

3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2023

- Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Geneviève Marcil
Appuyé par Sarah Bédard-Dubé

Résolution CE-23-24-03

4. Suivis au procès-verbal du 7 juin 2023

Mélissa Noël a écrit la lettre concernant la réduction de la circulation de camions autour de l'école. Madame Doucet va envoyer la lettre à Mme Jackie Smith afin que la demande soit acheminée à la ville de Québec.

Mme Corinne Biolay signale qu'elle s'est fait couper par l'autobus scolaire en traversant sur le passage piéton avec ses enfants. Mme Doucet fera le suivi.

5. Parole au public

- Aucun membre du public n'est présent.

6. Parole à l'organisme de participation des parents

- Aucun membre de l'organisme de participation des parents n'est présent.

7. Parole au représentant du comité de parents

- Il n'y a pas encore eu de rencontre cette année.

Points de décision

8. Election des postes du conseil d'établissement

- 8.1. Rôles et responsabilités au sein du conseil d'établissement
- 8.2. Règles de régie interne

Mme Doucet précise qu'on pourrait tenir les C.E. en virtuel. Les membres du C.E. mentionnent qu'ils préfèrent en présence.

Proposé par Mande Auclair

Appuyé par Geneviève Marcil

Résolution CE-23-24-04

8.3. Déclaration d'intérêts

Présidente : Mme Bélinda Jacquier

Vice-présidente : Mme Corinne Biolay

Secrétaire : Mme Mélissa Noël

Proposé par Geneviève Marcil

Appuyé par Sarah Bédard-Dubé

Résolution CE-23-24-01

9. Programmation des journées pédagogiques au service de garde

Mme Auclair précise qu'il y a des fonds pour aider les familles qui pourraient trouver certaines sorties aux journées pédagogiques trop couteuses.

La programmation des journées pédagogiques au service de garde est approuvée par le C.E.

Proposé par Annick Bureau

Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-05

10. Marché de Noël au service de garde

Le 17 novembre, les enfants se transformeront en petits lutins pour fabriquer des articles de Noël qui seront vendus à l'entrée de l'école.

Mme Doucet précise que toutes les campagnes de financement doivent être autorisées par le C.E. Dorénavant, il faudra également que les parents des enfants qui participent à une campagne de financement signent une autorisation. Une autorisation doit être signée pour chaque levée de fonds.

Mme Doucet va se renseigner s'il est possible de faire remplir une seule autorisation pour l'année ou pour plusieurs campagnes de financement. Elle va vérifier aussi si une version électronique pourrait être envoyée.

Proposé par Annick Bureau

Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-06

11. Campagne de financement pour les uniformes de minibasket

Mme Doucet mentionne que les uniformes sont désuets. Elle propose une campagne de financement avec le basketball du Rouge et Or.

Proposé par Annick Bureau

Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-07

12. Lettre d'appui du C.É. pour demande de financement pour achat d'un tableau de pointage

Pour le tableau de pointage, Mme Doucet essaie d'avoir du financement par le programme PAFILR. Le modèle de base est d'environ de 7000\$. Mme Doucet a aussi fait une demande à M. Sol Zanetti.

Mme Sarah Bédard-Dubé mentionne la fondation Bob Bissommette.

Proposé par Geneviève Marcil

Appuyé par Annick Bureau

Résolution CE-23-24-08

13. La Fabrique à projets pour financement du parc-école

Mme Doucet informe le C.É. qu'il reste 8000\$ à trouver pour le parc-école.

Il y aura des travaux qui vont commencer lundi prochain. Il y aura des zones non accessibles pour quelque temps.

Il y a une demande faite pour des projets de financement avec la Caisse Populaire Desjardins de Limoilou et Mme Doucet propose de faire une demande à la Fabrique à projets qui consiste en une plateforme en ligne pour récolter des dons en argent. Mme Doucet se propose de faire les démarches pour mettre cela en place avec la Caisse Populaire Desjardins de Limoilou.

Proposé par Corinne Biolay

Appuyé par Maude Auclair

Résolution CE-23-24-09

14. Choix des représentants de la communauté

Mme Doucet a approché madame Katia Couture du Patro Roc-Amadour et Madame Pascale Desbiens du Centre Jean-Guy Drolet.

Mme Cyanne Tremblay propose d'approcher le Centre de pédiatrie sociale si toutefois il manquait un organisme pour représenter la communauté.

Proposé par Annick Bureau

Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-10

15. Calendrier des rencontres du C.É.

Le calendrier proposé convient aux membres du C.É.

Proposé par Corinne Biolay
Appuyé par Charlotte Martel

Résolution CE-23-24-11

16. Contenus en éducation à la sexualité

Le C.E. approuve les contenus du cours.

Les contenus sont envoyés à l'avance aux parents pour ceux qui voudraient faire une demande d'exemption.

Proposé par Sarah Bédard-Dubé
Appuyé par Annick Bureau

Résolution CE-23-24-12

17. Nature et moments des principales évaluations au préscolaire

Il y a un nouveau programme au préscolaire. Il n'y aura plus de cotés, il n'y aura que des commentaires, comme pour les maternelles 4 ans.

Proposé par Annick Bureau
Appuyé par Corinne Biolay

Résolution CE-23-24-13

18. Budget À l'école, on bouge au cube

2000\$ qui doivent être dépensés ainsi : 70% (1400\$) pour les équipes de mini-basket et de mini-volley; 20% pour l'achat de matériel (pour l'éducation physique, pour la cour d'école, pour l'achat de ballons); 200\$ donnés au service de garde pour financer une partie d'un autobus pour une sortie scolaire (probablement pour la sortie au Zoo Miller).

Proposé par Maude Auclair
Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-14

19. Adoption du projet éducatif 2023-2024

Madame Doucet souligne le grand travail fait par les personnes qui ont travaillé sur le projet éducatif l'an passé.
Une analyse rigoureuse du milieu a été faite.
Les mêmes valeurs ont été conservées.
Trois enjeux : l'écriture, la prise en compte de la diversité à l'école et le développement d'une école centrée sur le bien-être et la santé globale des élèves

Proposé par Sarah Bédard-Dubé
Appuyé par Geneviève Labrecque

Résolution CE-23-24-15

20. Règles de régie interne du service de garde

Il y a eu des changements aux tarifs du service de garde. Ces directives proviennent du Ministère de l'Éducation.

Les heures du matin ont été ajustées pour le tarif de sporadiques (7h à 8h05).

Les retards impliquent de payer deux éducatrices à temps et demi. Les parents doivent payer 22,24\$ par tranche de 15 minutes.

Proposé par Annick Bureau
Appuyé par Corinne Biolay

Résolution CE-23-24-16

Points d'information et de discussion

21. Formation obligatoire pour nouveaux membres du C.É. incluant substituts

Mme Doucet va envoyer le lien de la formation aux nouveaux membres.

Les nouveaux membres doivent remettre le formulaire qui confirme leur formation à Mme Doucet.

22. Retour sur la problématique des frais scolaires non payés

Un enfant dont les frais scolaires n'ont pas été payés ne peut être inscrit à une activité parascolaire. Les parents qui seraient en difficulté financière seront dirigés vers le fonds d'aide.

L'inscription aux activités parascolaires, l'achat des photos scolaires et l'accès au service de garde pourraient être retirés en cas de défaut de paiement des frais scolaires.

23. Budget du C.É.

Mme Doucet annonce que le budget du C.É. est de 855\$. Ce budget peut servir pour les frais de gardiennage. Un reçu doit être remis à la secrétaire de l'école afin d'avoir droit au remboursement. Le montant des frais de gardiennage est de 8\$/heure.

Le C.É. paie des gâteries pour plusieurs occasions pendant l'année (les semaines des enseignants, des éducatrices, etc.).

24. Autres sujets

La cantine : La Cantine pour Tous a commencé à servir des repas aux enfants inscrits.

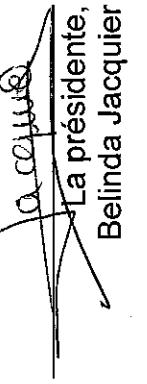
25. Levée de l'assemblée

Proposé par Annick Bureau
Appuyé par Maude Auclair

Résolution CE-23-24-17

Notes prises par Mélissa Noël


La directrice,
Sonia Doucet


La présidente,
Belinda Jacquier